
Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

Contribution des Conseils de développement

Préambule

L'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) a constitué l'occasion pour les Conseils de Développement de la région des Pays de la Loire à la fois de se rencontrer et d'exprimer ensemble un certain nombre de propositions pour le territoire de la vie quotidienne et des activités des habitants. En associant les Conseils à la construction de son projet, la Région a ainsi marqué une volonté de conforter des pratiques innovantes pour le renouvellement de la démocratie territoriale.

À l'initiative des Conseils de Développement des Agglomérations, une première rencontre s'est tenue à Angers en décembre 2006. Elle a permis la publication et la large diffusion d'un document commun¹ aux Conseils d'Angers, Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon. Participaient également à cette manifestation les Conseils du Mans et de Rennes.

Au-delà des contraintes techniques et administratives, les Conseils ont souhaité et souhaitent, par ces contributions, valoriser les apports de la société civile avec un double souci pour l'avenir de nos territoires de vie : l'innovation et l'anticipation.

Quatre grands enjeux avaient été mis en exergue, dans la première contribution :

- L'arrimage de l'Ouest français dans l'Europe.
- Une synergie des territoires dégagée des périmètres administratifs.
- La nécessité d'un aménagement appuyé sur le dynamisme local.
- L'accompagnement et la préparation aux évolutions économiques, humaines, environnementales,

Aujourd'hui, le SRADDT est soumis à la consultation publique avant son approbation définitive, conformément aux dispositions légales.

Dans ce cadre, les Conseils de Développement de la région ont souhaité confirmer leur participation à l'élaboration de ce SRADDT en apportant une contribution portant sur la philosophie générale du document et listant les grandes lignes qui leur paraissent fonder l'attractivité et le développement du territoire.

Pour élaborer cette contribution, les Conseils initialement mobilisés ont élargi leur cercle aux Conseils de la Haute Mayenne, du Mans, du Segréen et de Loire en Layon.

¹ « Un autre regard sur l'espace régional pour mieux construire l'avenir de tous » - disponible auprès des secrétariats des Conseils de Développement du Pays et de l'Agglomération d'Angers et de Nantes Métropole.

Un autre regard sur l'avenir

Les Conseils de Développement ont noté avec satisfaction qu'un certain nombre de remarques formulées en 2007 par les Conseils, ont été prises en compte par les rédacteurs du document. Ils partagent les valeurs et les principes d'aménagement et de développement durable énoncés, mais ceux-ci ne parviennent pas toujours à pénétrer les objectifs et leviers d'actions proposés. Ils regrettent que le Schéma garde un aspect trop aride fondé sur l'approche et la perception descendantes d'un bureau d'études.

L'appréciation formulée par les Conseils sur le SRADDT est un exercice difficile, tant ils représentent eux-mêmes une grande diversité d'espaces et d'habitants. Les remarques formulées sont donc celles de la société civile dans sa variété mais aussi avec sa capacité de distanciation vis-à-vis des logiques administratives.

Les Conseils ont, par leur contribution, le souci d'aider à une décision publique cohérente et efficace. C'est la raison pour laquelle ils ont souhaité se décaler de la démarche technico-politique en proposant une réflexion sur la nature du projet humain proposé aux habitants qui sont le socle sur lequel se fonderont le développement et l'avenir de nos territoires. Ce capital humain est en effet généralement insuffisamment pris en compte comme un levier de développement dans ce type de document de planification, privilégiant l'équipement avant l'animation des territoires. Les Conseils de Développement suggèrent que les initiatives et les besoins des hommes et des femmes de la région soient davantage mis au cœur du SRADDT.

Par la pratique du débat construit hors de tout intérêt partisan, les Conseils constituent des lieux, parfois uniques, de mise en débat citoyen des grandes procédures d'aménagement du territoire. C'est un rôle qu'ils assument volontiers et qui doit d'autant plus s'élargir que la mobilisation des élus concernés peut sembler —parfois— mesurée...

Quelques principes résumés de manière synthétique l'appréciation globale portée sur le SRADDT.

1. De l'analyse thématique à un projet global ambitieux pour la Région

Comme beaucoup d'institutions publiques, les collectivités territoriales font un usage abondant d'études, d'analyses, de schémas. Rien que pour la Région, on repère à côté du SRADDT, le SRIT, le SREF, le SRR²... C'est une démarche sans doute normale avant la décision publique.

Le risque existe cependant que le projet apparaisse moins clairement aux yeux des élus, décideurs économiques et de l'ensemble des habitants, invités à se l'approprier et à en être les acteurs. Un effort de clarification, d'information et de pédagogie auprès de la population sera donc à faire pour assurer la mise en œuvre effective du projet à d'ici 2020.

² Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, Schéma Régional de l'Enseignement et de la Formation, Schéma Régional de la Recherche.

✘ Le diagnostic territorial

Il est assez clairement posé. Les données chiffrées et cartographiques sont abondantes mais parfois datées (1999) et d'une lisibilité limitée. Cependant, **la réflexion prospective sur laquelle il devrait se fonder pour constituer véritablement un diagnostic prospectif à 15 ou 20 ans est insuffisante** pour permettre à la Charte de répondre non pas seulement aux enjeux d'aujourd'hui, mais surtout à ceux de demain.

✘ La Charte d'aménagement et de développement

Le SRADDT identifie assez bien des objectifs généraux et un grand nombre de leviers d'action. Mais, le SRADDT ayant pour finalité de « traduire le plus concrètement possible les lignes directrices sur lesquelles est proposé d'adosser les politiques régionales dans les 15 à 20 ans à venir »³, **ces objectifs et leviers doivent être plus précis et « engageants ».** Ils doivent davantage placer la Région en acteur porteur de projets en capacité de relever les défis énoncés, plutôt qu'en simple accompagnateur de projets portés par les autres acteurs du développement régional. La Région en a la légitimité et les compétences. Elle le fait dans nombre de domaines aujourd'hui. Elle devra renforcer son action propre à l'avenir, pour impulser les dynamiques de développement qui permettront à la région de relever les défis identifiés. Par ailleurs, le SRADDT gagnera à une meilleure articulation des défis qu'il énonce.

Le SRADDT devra préciser les moyens et l'échéancier de mise en œuvre – et de financement – des priorités relevant directement de la Région.

2. Des territoires administrés aux territoires vécus

Les habitants organisent leur vie et leurs activités indépendamment des périmètres techniques et administratifs. Le mode de vie contemporain renforce la multi-appartenance territoriale : chacun travaille dans un lieu (voire plusieurs), habite dans un autre, se distrait et se forme ailleurs et consomme aujourd'hui dans un nouvel univers, celui d'Internet.

Dans ce contexte, la prospective et l'action territoriale doit désormais s'attacher à cette idée de mouvance des limites, de porosité des frontières des territoires vécus. **La gouvernance des territoires doit prendre en compte cette donnée** par la connaissance approfondie de l'organisation et des nouveaux maillages territoriaux, en évitant de disqualifier les territoires périurbains par la dichotomie classique rural – urbain.

Le SRADDT devra identifier les leviers que la Région pourra actionner pour accompagner le développement de ces nouveaux territoires de vie (évolutions des pays, des métropoles, etc.) et favoriser le développement d'interfaces et de synergies entre ces nouveaux territoires vécus.

³ Extrait de la délibération du Conseil Régional du 21 septembre 2007

✘ Une structuration autour de pôles

L'organisation des territoires vécus par les habitants de la région, autour de pôles, telle que proposé dans le SRADDT, **devra plus logiquement se présenter de manière ascendante**, avec prise en compte d'un niveau supplémentaire, celui des **pôles de proximité** :

- **les pôles de proximité**, les bourgs sont importants pour la structuration des bassins de vie ;
- **les pôles intermédiaires**, leur rôle est à renforcer pour qu'ils contribuent véritablement à structurer les espaces de l'étalement urbain ;
- **les pôles urbains**, dont le rôle doit être clairement affirmé, notamment dans les domaines des services et du développement économique ;
- **les métropoles**, qui doivent être confortées dans leur rôle d'entraînement du développement territorial aux échelles appropriées.

✘ Une logique de développement régional et interrégional multi-axial

La logique de développement est marquée par la prégnance d'un axe est-ouest, portée notamment par le projet Nantes – Saint-Nazaire. L'observation des modes de vie et des comportements sociaux révèle aussi d'autres logiques qui remettent en cause une fois encore les périmètres administratifs. Une dynamique métropolitaine, associant Nantes, Angers et Rennes, et s'élargissant au Mans, à la Bretagne et à la Vendée, est en voie de porter ses effets et doit être renforcée. **La Région et le SRADDT joueront un rôle majeur pour initier et prolonger des synergies entre les métropoles.**

3. D'une stratégie d'accompagnement à une stratégie d'anticipation

Le SRADDT évoque à plusieurs reprises l'idée d'accompagner les mutations économiques et sociales, là où il devrait fixer des objectifs visant à les anticiper. **Si l'on ne souhaite pas suivre un scénario au fil de l'eau, le SRADDT doit témoigner d'une dynamique d'innovation beaucoup plus forte.** Le regard sur l'avenir est toujours difficile, mais il est certain d'être biaisé s'il est opéré avec les lunettes d'hier.

✘ Identifier les bouleversements pour les transformer en opportunités

- **Des mouvements économiques** plus profonds que ceux des dernières décennies sont attendus, **le SRADDT doit les identifier et proposer une stratégie visant à se préparer à ces mouvements**, non seulement en soutenant « ses socles industriels et agricoles entrés dans une ère d'incertitudes »⁴, mais surtout **en investissant massivement dans les activités et les compétences de demain.**

⁴ Extrait du projet de SRADDT

- **Des bouleversements sociaux** se produisent et d'autres n'ont pas encore produit leurs vrais effets : allongement de la durée de la vie, mobilités accrues, révolution numérique, pérennité des niveaux d'interventions publiques, ...
- **Les bouleversements écologiques et la raréfaction des ressources** sont connus et rendent impératif de relever ce défi de « l'Ecorégion ».

La prospective territoriale oblige à tenter de mesurer et d'évaluer l'ensemble des impacts prévisibles de ces phénomènes et de les transformer en opportunités pour le développement régional. L'estimation des besoins en logement 2015-2025, fondée sur l'évolution de la pression de la demande depuis ces dernières années, est l'une des illustrations de ces insuffisances de prospective, qui conduisent à des leviers d'actions relevant d'un scénario au fil de l'eau.

x Utiliser ces opportunités comme leviers

Les démarches de veille et d'anticipation ont besoin de se nourrir de raisons d'espérer, de projets d'avenir et pas seulement d'inquiétudes. La prospective oblige ainsi à anticiper ces phénomènes sous un angle plus dynamique et transversal, par exemple :

- **les mouvements économiques mondiaux** devront être appréhendés comme **porteurs d'opportunités de développement de dynamiques innovantes** pour relever les défis posés dans le projet de SRADDT :
 - **qu'il s'agisse du défi de la connaissance** : les mouvements économiques encourageront, par exemple, la dynamique de création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) et de renforcement des coopérations avec les autres PRES du Grand Ouest. Seule cette démarche permettra de se hisser parmi les 10 principaux pôles nationaux d'intérêt international ; ils devront encourager la Région et ses partenaires à développer l'enseignement à distance, à renforcer l'ouverture des établissements scolaires et d'enseignement supérieur à l'international, etc.
Il est essentiel que ce défi de la connaissance puisse être abordé au sein de la notion plus large de compétences. Celle-ci réunit les préoccupations de tous les acteurs du territoire : public en formation, organismes d'enseignement et employeurs. La compétence suppose des connaissances mais aussi un comportement, une ouverture, ainsi qu'une capacité à s'adapter, à comprendre et à apprendre. La raréfaction de la main d'œuvre qualifiée, la décentralisation territoriale comme la concurrence internationale, les mutations rapides dans tous les secteurs de l'économie accentueront les besoins en compétences fortes et ouvertes de tous les acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels.
 - **ou qu'il s'agisse aussi du défi de l'Ecorégion** : pour relever ce défi et saisir les opportunités déclenchées par les mouvements économiques mondiaux, il faudra développer notre réflexion territoriale, nos ressources, de nouveaux produits, ... et être en capacité de les exporter, par exemple par un soutien au développement de la recherche, de l'innovation, des entreprises, dans le domaine des éco-activités (énergie, eau, bâtiment, transport, déchets, etc.) ou encore par la création d'une plate-forme multimodale de transport de marchandises, etc.

- **les bouleversements sociaux et l'allongement de la durée de la vie sont d'abord des opportunités** et les appréhender sous le seul angle du "problème" de la « gestion du vieillissement » serait une erreur. **Le SRADDT devra plus fortement capitaliser sur l'humain** et proposer des actions permettant de valoriser les potentiels humains qui permettront de répondre à l'essentiel des défis posés, comme :
 - **pour répondre au défi économique** : l'allongement de la durée de la vie, par exemple, suscitera la création de nouveaux emplois de services, le développement des tutorats par des seniors bénévoles pour le transfert de savoir-faire, pour l'accompagnement de créateurs d'entreprises, etc. ;
 - **pour répondre à un certain nombre de défis sociaux** : le vieillissement générera des innovations, des dynamiques nouvelles à soutenir, telles que les locations ou co-locations seniors-étudiants pour répondre au défi du logement des jeunes, des initiatives culturelles ; le besoin d'attirer des jeunes suscitera la nécessité de développer une politique globale de la petite enfance ; l'avenir de notre région supposera aussi la prise en compte de l'impact des grands flux mondiaux à venir ; ...

- **les bouleversements écologiques et la raréfaction des ressources doivent eux aussi être appréhendés de manière dynamique.** Le SRADDT affiche des objectifs intéressants et ambitieux qui ne pourront être atteints que par **une véritable stratégie de rupture notamment en matière d'organisation des déplacements des hommes et des marchandises et d'aménagement de l'espace.** Les leviers proposés sont intéressants mais très certainement insuffisants pour y parvenir, d'autant qu'ils sont parfois contredits par d'autres leviers destinés à répondre aux autres défis.
 - Ainsi, **le développement des TER doit être pensé en fonction des territoires vécus et abordé également comme un enjeu écologique.** Par exemple : réflexion plus approfondie sur les fréquences des TER qui irriguent des territoires périurbains et ruraux en connexion avec les bassins d'emplois, réouverture ou création de gares pour desservir les pôles de proximité et nouveaux pôles intermédiaires.
De même, la Région des Pays de la Loire a tout intérêt à se positionner fortement sur le développement du barreau TGV au sud de Paris (sur le tronçon Massy – Valenton) qui permettrait à l'ensemble du grand ouest un gain de temps pour rejoindre des destinations européennes et nationales majeures telles que Lille, Strasbourg, Lyon, Marseille.
De plus, le renforcement de la ligne à grande vitesse sur le grand ouest (permettant de relier plus rapidement Nantes et Rennes à Paris) ne doit pas pénaliser les grandes gares situées sur cet itinéraire (sous la forme de diminution des fréquences d'arrêts dans ces gares). L'attractivité et le dynamisme économique de la Région des Pays de la Loire s'en trouveraient amoindris.
 - Par ailleurs, il apparaît primordial que la Région puisse **favoriser l'émergence d'Eco-Agglomérations et Eco-Pays** en articulation avec l'Eco-Région. Cela pourrait se concrétiser par exemples au travers d'un soutien accru à la maîtrise des énergies et au développement des énergies renouvelables, l'encouragement à l'Approche Environnementale de l'Urbanisme aux différentes échelles d'intervention (SCOT, PLU, ZAC et lotissements), ainsi que par la mise en place de Plans climats à l'échelle des territoires organisés (pays, agglomérations).

4. Des habitants aux élus

En engageant diverses démarches de consultation, la Région a marqué un souci de conforter de nouvelles pratiques de démocratie participative territoriale. C'est un enjeu fondamental de la gouvernance du territoire. Cette démarche politique doit aussi s'appliquer au SRADDT et notamment à son suivi et son évaluation dans le temps.

Les Présidents des Conseils de Développement de

Jean Baptiste HUMEAU
Pays et Agglomération d'Angers

Jean-Joseph REGENT
Nantes Métropole

Jean-Pierre DESMARIE
CARENE

Patrick GROSJEAN
Pays du Mans et son agglomération

Jean-Claude LOUARN
Pays de Haute Mayenne

Yves RENO
Pays Yon et Vie

Guy FAUROT
Pays Segréen

Gino MOUSSEAU
Pays Loire en Layon

ANNEXES : Contributions complémentaires

**Contribution du Conseil de Développement du Pays du Mans
et de son Agglomération**

**Contribution du Conseil de Développement du Pays et de
l'Agglomération d'Angers**

Contribution du Conseil de Développement de la CARENE

Contribution du Conseil de Développement du Pays du Mans et de son Agglomération

Au-delà des préoccupations communes aux territoires ligériens, le Conseil de développement du Pays du Mans et de son agglomération souhaite que soit mentionné dans le SRADDT des spécificités et problématiques propres à son territoire qui s'inscrit dans le socle continental des Pays de Loire.

1. L'importance des dessertes ferroviaires en gare du Mans

Enjeu économique, social et environnemental majeur du Pays du Mans, et plus largement du département de la Sarthe, il est primordial que :

- **les dessertes TGV sur Le Mans soient non seulement maintenues, mais renforcées afin de développer le dynamisme et l'attractivité du territoire.** Le renforcement de la ligne à grande vitesse sur le grand ouest ne doit pas pénaliser les grandes gares situées sur cet itinéraire. En effet la dynamique économique serait sérieusement affectée si les bassins d'emplois du Mans ou de Laval se trouvaient moins bien desservis.
- **les dessertes TER soient développées autour du Mans** pour correspondre aux besoins et attentes de la population en termes de déplacements quotidiens.

2. Le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité du Pays du Mans et de son agglomération autour de deux enjeux :

- **la logistique** : en s'appuyant sur des Zones et parcs d'activités existants. Importance du positionnement « privilégié » du Mans entre le bassin parisien et le grand ouest.
- **l'attractivité** : au travers de ses quartiers d'affaires et pôles d'excellence, et le potentiel foncier encore existant, au travers de sa capacité à former, attirer, maintenir les compétences nécessaires

3. Le soutien nécessaire aux agricultures durables

Il est essentiel de raisonner en termes de projets agricoles « durables » de territoires avant de raisonner en termes de zonages, de foncier, ou d'aides sectorielles (celles-ci peuvent toutefois être intéressantes, mais au service d'un projet global).

4. L'émergence de pratiques culturelles partagées à l'échelle du Pays

Il s'agit d'impulser le travail de mise en réseau des acteurs culturels œuvrant dans les domaines du théâtre, de l'expression corporelle, de la danse et de l'art contemporain afin de favoriser l'itinérance culturelle sur l'ensemble du territoire et mutualiser leurs moyens financiers et humains. Ce travail vise à créer « du lien » au sein du Pays.

Contribution du Conseil de Développement du Pays et de l'Agglomération d'Angers

En compléments des observations communes émises sur le SRADDT, le Conseil de Développement du Pays et de l'Agglomération d'Angers souhaite attirer l'attention sur des insuffisances graves relevées dans le projet de SRADDT, pour ce qui concerne la métropole angevine et son rôle pour le développement de la région à l'horizon des 15 à 20 ans à venir.

Des fonctions métropolitaines

Le diagnostic proposé dans le SRADDT présente une vision étroite du socle métropolitain des Pays de la Loire. Les forces d'Angers – 3^{ème} plus grande agglomération du grand ouest français après Nantes et Rennes⁵ -, constitutive de ce socle métropolitain régional sont présentées de manière superficielle et approximative et notamment :

- **les pôles de compétitivité** du végétal spécialisé, à vocation mondiale, et Atlantic Biotherapies ;
- **l'attractivité internationale** reconnue et unique à partir des établissements d'enseignement supérieur : 2 universités et de nombreuses grandes écoles qui ont des antennes dans une vingtaine de pays du monde (Chine, Europe centrale, Amérique etc...), le Centre International d'Etudes Françaises qui accueille des milliers d'étudiants du monde entier⁶, et la présence d'une institution européenne, l'office communautaire des variétés végétales qui fait que la région Pays de la Loire est la seule avec l'Alsace à accueillir une institution européenne ;
- **le poids des fonctions métropolitaines** et leur développement, notamment le potentiel de recherche (plus de 2 000 emplois) ;
- **la fonction judiciaire régionale** : Angers accueille la seule Cour d'Appel de la région.

En outre, Angers présente dans un certain nombre de filières économiques des atouts réels qui peuvent lui permettre d'accéder à des fonctions d'excellence dans ces domaines. C'est le cas notamment :

- **de la filière prévoyance-banque-assurances** dans laquelle Angers a de grands établissements nationaux (CNP, IRCANTEC, CDC, AXA...) et des cycles de formation supérieure uniques en France ;
- **de la filière informatique-électronique** encore riche en industries et très développée en moyens de formation ;
- **des éco-activités** en plein développement (Véolia, A Novo...) ;
- **du tourisme**, particulièrement du tourisme d'affaires (salons, congrès...).

Il convient d'y ajouter les fonctions culturelles qui ne sont pas, comme le SRADDT le laisse entendre, de 2^{ème} catégorie puisque Angers compte, outre de grands équipements modernes, 4 compagnies nationales : l'ONPL, Angers-Nantes Opéra, le CNDC, le NTA qui ont un rayonnement national voire international.

Angers est donc autre chose qu'un aimable « barycentre » de la région.

⁵ Classement « Les villes européennes Analyse comparative » DATAR 2003

⁶ Plus de 1 000 étudiants d'une quarantaine de nationalités différentes accueillis chaque année.

Pour une approche métropolitaine multipolaire

La prise en compte plus précise, dans le diagnostic de ces données et de la réalité du socle métropolitain régional devra permettre d'ajuster les objectifs et leviers proposés dans la Charte et notamment de :

- ***situer le développement de la région dans une vision métropolitaine multipolaire axée sur Nantes, Angers et Le Mans*** (et non sur une métropole exclusive), des efforts importants étant consacrés aux synergies et aux complémentarités entre ces 3 pôles, comme y invitent déjà les coopérations culturelles réussies entre Nantes et Angers.
- ***se doter d'une stratégie plus ambitieuse de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche ;***
- ***considérer tous les potentiels de développement économiques d'Angers :***
 - o d'une part, dans les activités électroniques et informatiques au regard des perspectives de croissance annoncées et de la place des Pays de la Loire dans ces secteurs ;
 - o d'autre part, dans le secteur assurance/retraite/prévoyance ;

et y apporter un soutien au même titre que les autres « filières d'excellence » identifiées.

Contribution du Conseil de Développement de la CARENE

En complément de la contribution commune des Conseils de Développement des Pays de la Loire sur le projet de SRADDT, le Conseil de Développement de la CARENE souhaite émettre les observations suivantes :

■ **Le maillage des équipements publics de proximité : un élément positif**

L'ambition de la Région de «conforter le maillage des équipements publics de proximité en accompagnant les besoins des territoires» est perçue comme un élément positif par le Conseil de Développement de la CARENE notamment en ce qui concerne le développement des maisons de santé.

■ **Infrastructures et transports : une politique ambitieuse**

Le schéma est, dans le domaine des transports, très ambitieux.

Une question est, néanmoins, insuffisamment traitée dans la Charte : celle du franchissement en aval de la Loire. A travers les termes employés –«Poursuite de la réflexion sur la question des franchissements de Loire»- ne transparaît pas un intérêt et un engagement fort de la Région sur ce point.

■ **Le défi de la Région de la connaissance**

C'est à la fois une compétence importante et un défi majeur pour la Région.

La Charte doit permettre d'amplifier, de façon ambitieuse, le mouvement engagé pour :

- le développement des structures d'hébergement pour les étudiants
- le développement de l'apprentissage... à l'exemple de l'Allemagne
- le développement de l'enseignement à distance, grâce aux TIC...à l'exemple du CNAM et à travers le projet d'*Université Numérique Régionale*
- le développement de la formation et de la qualification des salariés notamment dans le domaine des services à la personne
- l'internationalisation des formations (développement de l'accueil des étudiants étrangers, création d'un lycée International à Nantes à l'exemple de celui de Saint Germain en Lay, création d'un Institut Supérieur Européen,...)

■ **Le défi d'une éco Région**

- **La maîtrise de l'Energie**

L'échelon régional a la taille propice et les leviers pour favoriser la diversité des sources de production d'énergie à la fois centralisées et décentralisées qui seules permettront de diminuer notre dépendance aux énergies fossiles. Cet objectif doit être affirmé plus fortement en allant au delà de « l'encouragement » en s'appuyant sur les actions en cours sur la région.

Préalablement, il conviendrait de dresser un inventaire concret et comparé des potentialités réelles de chaque filière (faisabilité technique, potentiel énergétique total, coûts en investissements et fonctionnement,...). Cet inventaire permettrait de déterminer sur quelles filières il serait possible d'investir pour en optimiser les bénéfices écologiques et budgétaires.

- **La politique régionale de l'eau**

Le risque épisodique de manque d'eau a été clairement identifié. On peut noter dans les champs d'investigation les « consommations inutiles et pertes de tous ordres ». Pour aller dans ce sens, un programme d'analyse des consommations des différents équipements des collectivités pourrait être lancé. Certaines villes ayant réalisé de tels programmes ont pu ainsi réduire leur consommation de façon sensible avec un double bénéfice écologique et budgétaire.

- **La préservation et la valorisation des espaces naturels remarquables**

Le projet de SRADDT met bien en avant les enjeux de ces espaces. S'ils donnent un atout considérable à la région en termes écologique, économique et de qualité de vie, ils peuvent peser sur le développement industriel et portuaire, autre ressource importante du territoire particulièrement en Basse Loire. Le schéma n'évoque pas cette question. Il s'agit pourtant d'un défi majeur pour maintenir l'équilibre remarquable entre les différentes activités de notre région gage de développement harmonieux et solidaire.

- **La gestion des risques pour les populations**

Le schéma mentionne les risques potentiels des entreprises classées « SEVESO ». Il nous semble important de souligner le risque particulier lié au cheminement de la voie de chemin de fer à travers le complexe pétrolier de Donges. La charte devrait clairement afficher la volonté de la Région de résoudre ce problème.

la place de la région dans l'Europe et dans le monde

- **La place des Pays de la Loire en Europe et dans le monde**

Les objectifs de la Région insistent beaucoup sur la coopération inter région afin de présenter à l'Europe une stratégie nationale coordonnée. C'est un élément pertinent gage de cohérence et d'efficacité. Ainsi, on peut s'attendre à ce qu'il n'y ait pas de redondance et d'interférence dans les choix d'objectifs de plusieurs régions.

- **Les projets et infrastructures interrégionaux**

Les projets énoncés dans la Charte sont connus ; nous regrettons de ne pas y trouver de nouvelles idées ou de nouveaux projets. Ainsi, nous pensons nécessaire d'inscrire dans le SRADDT l'interconnexion de toutes les infrastructures de transport et la définition d'implantation de plateformes multimodales (par exemple, Montoir de Bretagne pour le maritime, le fer, l'aéronautique et le routier, Notre Dame des Landes pour l'aéronautique, le routier et le fer).

Notes :

Conseil de Développement du Pays et de l'Agglomération d'Angers

Président : Jean Baptiste HUMEAU
10, rue de l'Aubrière – 49100 ANGERS
Tel : 02 41 05 48 91 – Fax : 02 41 05 48 92
conseil-developpement@angersloiremetropole.fr
<http://conseil-dev-loire.angers.fr>

Conseil de Développement de la CARENE

Président : Jean-Pierre DESMARIE
4, Avenue du Commandant l'Herminier –
BP 305 - 44605 SAINT NAZAIRE Cedex
Tel : 02 51 16 48 48 – Fax : 02 51 16 48 00
conseil.developpement@agglo-carene.fr

Conseil de Développement du Pays du Mans et de son Agglomération

Président : Patrick GROSJEAN
40, rue de la Galère
72000 LE MANS
Tél: 02.43.51.23.23 Fax: 02.43.51.23.32

Conseil de Développement du Haut Anjou Segréen

Président : Guy FAUROT
Maison de l'Economie – Route d'Aviré
49500 SEGRE
Tel : 02.41.92.24.94 – Fax : 02.41.92.12.64
segreen.expansion@wanadoo.fr

Conseil de Développement de Nantes Métropole

Président : Jean-Joseph REGENT
Tour de Bretagne – BP 72423 –
44047 NANTES Cedex 1
Tel : 02 40 99 49 36 – Fax : 02 40 99 48 56
conseil-de-developpement@wanadoo.fr
www.nantes-citoyennete.com

Conseil de Développement du Pays Yon et Vie

Président : Yves RENO
6, Place François Mitterrand -
85000 LA ROCHE SUR YON
Tel : 02 51 06 98 77– Fax : 02 51 08 84 53
syndicatyonetvie@wanadoo.fr

Conseil de Développement du Pays de Haute Mayenne

Président : Jean-Claude LOUARN
Ancienne mairie, Place Cheverus
53100 MAYENNE
Tel : 02.43.04.64.58 – Fax : 02.43.04.64.59
cd@hautemayenne.org

Conseil de Développement du Pays Loire en Layon

Président : Gino MOUSSEAU
Le neufbourg
BP 1
49380 THOUARCE
Tel : 02 41 54 13 27 – Fax : 02 41 54 02 98
yannick.lochu@layon.org

